AMUSEMENTS AMUSEMENTS

TULANE COMMENÇANT DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

Matinées Mercredi et Samedi à 2 h. P. M.

PRIX: MATINÉES - - 25c to $1.00
SOIRÉES - - 25c to $1.50

L'Opérette de la Jeunesse

"WHEN DREAMS COME TRUE"

Nouveaux Airs—Costumes brillants—Les danses récentes.

Le Chœur charmant et gai du "Beauty Dream."

CRESCENT AUJOURD'HUI À 2 H. CE SOIR A 8 H.

Soirées, 10c, 20c, 30c, 50c. Matinées, 10c, 20c et 30c.
Commençant à la matinée de Dimanche 19 septembre
Matinées, Dimanche, Mardi, Jeudi, Samedi, 2 h. P. M.

BALDWIN PLAYERS

Présenteront la pièce qui détient le record du plus immense succès en Amérique, de Wm. Hodges

"THE MAN FROM HOME"

Par Booth Tarkington et Harry Leon Wilson.

Orpheum

PHONE MAIN 223.
PRIX: MATINEES, 2:15 ..... 10c à 50c
SOIREES, 8:15 ..... 10c à 75c

MOLLY McINTYRE
Etoile récente de "Kitty McKay," dans
"A Breath of Old Virginia"
Un roman d'hier, de Tom Barry; sous la direction de Joseph Hart.

Ben Ryan et Harriette Lee
Dans un comédie en un acte,
"YOU'VE SPOILED IT."

Bert Levy
Le célèbre artiste monologueur.

De renommée mondiale.
Empire Comedy Four
Comédiens sans rivaux en Amérique.

The Girl From Milwaukee
Vocalisatrice remarquable.

Selma Braatz
La jongleuse renommée.

Les Crisps
Monologueurs, chanteurs et danseurs uniques.

Orpheum Travel Weekly
"The World at Work and Play."

Orpheum Concert Orchestra
Prof. E. E. Tosso, directeur.

MME. FOEDOR CAMOIN
Éminente professeur de chant commencera ses classes de chant, 1er, Octobre. Quartiers généraux
GRUNEWALD'S MUSIC STORE

Manhattan Restaurant
Le restaurant le plus moderne et le plus propre en ville.
SERVICE RAPIDE ET SOIGNE.
PRIX POPULAIRES.
719 rue Commune
28sept—1an dim

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE
Compagnie Générale Transatlantique
SERVICE POSTAL
Départs de NEW YORK pour BORDEAUX
LA TOURAINE ..... 25 septembre, 3 p. m.
ESPAGNE ..... 2 octobre, 3 p. m.
ROCHAMBEAU ..... 9 octobre, 3 p. m.
CHICAGO ..... 16 octobre, 3 p. m.
Pour tous renseignements s'adresser
Aux bureaux de la Compagnie,
F. J. GRUNA, AGENT GÉNÉRAL
947 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Prisonnier de guerre

REPONSES A QUELQUES QUESTIONS

Les notes sommaires qu'a bien voulu publier le "Figaro" sur la condition des prisonniers de guerre en Allemagne m'ont attiré un grand nombre de lettres qui composent un véritable questionnaire! Je m'empresse d'y répondre... au hasard des questions posées.

Les prisonniers ont-ils de la vaisselle et où prennent-ils leurs repas?

Chaque prisonnier reçoit, en arrivant au camp, une cuillère et une sorte de gamelle en fer blanc, ou plus souvent en émail. C'est une manière de petit saladier -- ou un grand bol qui contient environ un litre.

Quand la soupe est arrivée dans les grandes marmites en fer et qu'on l'a distribuée, les prisonniers s'installent pour manger, assis sur leurs paillasses. Ils complètent les lamentables repas que j'ai décrits avec ce qu'ils ont acheté à la cantine, ce que viennent leur proposer de petits marchands qui circulent de baraques en baraques, et surtout avec ce qu'on leur a envoyé de France. C'est alors qu'on bénit les colis et ceux qui les envoient...

Ceux qui n'ont pas de provisions, mais un peu d'argent, peuvent-ils trouver de quoi se ravitailler à la cantine?

Tant bien que mal. On trouve, en somme, à la cantine, un peu de nourriture mangeable encore que le choix n'en soit pas grand, car le commerce est surveillé très étroitement par le commandant du camp.

Il y a des choses que le cantinier peut vendre et d'autres qui lui sont défendues. Au camp où j'étais, le prisonnier peut acheter du jambon (50 pfennigs les 100 grammes, ou 2 marks 50 la livre), de la saucisse un peu meilleur marché, du gruyère, du fromage de Hollande, du sucre (20 pfennigs le petit paquet), de la margarine (65 pfennigs la demi-livre), des harengs saurs (10 à 15 pfennigs pièce) et quelquefois même, mais cela ne doit pas être réglementaire, des œufs à 15 ou 20 pfennigs, des cerises (20 pfennigs de demi-livre), de la salade (10 pfennigs). Comme boisson, il faut choisir entre la limonade (10 pfennigs, mélange noir et sans alcool qui rappelle un peu le "stout" éventé. Pour fumer il y a des cigarettes (10 pfennigs les 10), des cigares à 5 et 10 pfennigs, du tabac allemand, suisse et "même français! Par quel prodige ce tabac de zone, vendu 40 pfennigs les 100 grammes, est il arrivé là?

On trouve aussi à la cantine — et c'est là qu'apparait le génie commercial du Boche — un tas de choses d'utilité très secondaire, mais qui sont là, quand même, pour tenter l'acheteur. Par exemple des brosses, de la ficelle pour faire des filets, des espadrilles, des sacs de voyage, des glaces et même des crayons de couleur; des petits carnets, du papier blanc, des rasoirs mécaniques et mille autres choses.

Dans cette petite cabane carrée qui sent bon l'épicerie, comme une vraie boutique, les "Croix Rouge," les "sanitaires" seuls ont le droit de pénétrer. La foule des prisonniers reste à la porte et fait queue devant le guichet minuscule par où les objets lui sont passés.

C'est un bon métier que celui de cantinier; car on n'a pas, au camp, l'embarras du choix; et tout l'argent des mandats s'en va nécessairement à cette cantine. Il ne saurait aller ailleurs...

Comment partent les lettres? Et comment arrivent elles?

Hélas! nous nous sommes nous-mêmes bien souvent posé ces questions-là.

Il y a beaucoup de gens en France qui ont passé leur hiver, leur printemps et leur été à attendre des nouvelles de leur fils ou de leur mari prisonnier en Allemagne. Quelquefois une petite carte arrive qui calme leur fièvre pour quelques jours; et puis on se remet à attendre le facteur qui, hélas, apporte trop rarement les quelques lignes timbrées du cachet bleu de la "Prüfungsstelle."

L'angoisse des nôtres était bien compréhensible, mais il ne faut pas rendre responsable de ces lenteurs le malheureux "poilu" enfermé dans ses fils de fer, et l'accuser de négligence. Combien en ai-je vu là-bas, de pauvres gars qui pleuraient devant ces lettres de reproches!

D'autant que c'est une des grandes angoisses du prisonnier lui-même, de ne jamais savoir si ses cartes arriveront et quand elles arriveront. Au camp où j'étais, le service postal fut très long à s'organiser et à fonctionner un peu régulièrement.

Les premiers jours, on n'avait fixé aucune règle; les prisonniers en abusèrent et il y eut encombrement. Du coup, on nous permit d'écrire une carte par mois. C'était en décembre; en février, on eut droit à deux cartes et enfin, à présent, on peut "en théorie" écrire quatre cartes et deux lettres par mois. On donne le droit de les écrire... quant à promettre qu'elles qu'elles arriveront, c'est tout autre chose.

Chaque samedi, donc, on vend pour 1 pfennig une carte avec neuf lignes tracées, qu'il faut remplir en écrivant lisiblement, sans parler de la guerre et surtout sans se plaindre, car "en théorie toujours," le prisonnier n'a besoin de rien, nourri et vêtu qu'il est par la sollicitude de la plus grande Allemagne! Les cartes sont remises le lundi matin au "Feldwebel" qui les porte à la "Kommandantur," d'où elles passent à la censure.

C'est une opération qui dure très longtemps; des jours, des semaines, parfois des mois. Une couche de poussière tombe lentement sur les cartes empilées; le censeur boche les prend les uns après les autres, et les lit ligne par ligne, mot par mot, s'arrêtant un quart d'heure à chercher dans un dictionnaire une expression qui lui parait avoir un double sens ou un terme de patois qu'il ne connait pas. Un coup de crayon barre les mots défendus; enfin, les cartes sont mises à la poste, en route pour la France.

Beaucoup de gens demandent s'il y a des camps où c'est défendu d'écrire, et s'il faut conserver quelque espoir de revoir un prisonnier qui n'a pas écrit depuis l'automne dernier? Tout est possible; mais je n'ai vu qu'une fois prendre la mesure extraréglementaire — car la faute avait déjà été punie de prison — de défendre à un prisonnier d'écrire à sa famille.

D'autre part, il est toute une catégorie de prisonniers, dont on ne peut avoir de nouvelles en France. Ce sont ceux qui sont restés en traitement dans les hôpitaux de Belgique et surtout des pays occupés. Ils restent parfois très longtemps avant d'être évacués dans un camp en Allemagne, et pendant tout ce temps-là, il est impossible à leur famille de savoir ce qu'ils sont devenus...

C'est, je crois, un des seuls espoirs que peuvent garder tant de pauvres parents, tant de pauvres femmes qui attendent...

Les lettres qui arrivent subissent le même examen que celles qui partent. On en pèse chaque mot; et cela dure très longstemps, mais ne sert pas à grand'chose... Le français est une langue admirable!

Et pourtant le censeur que j'ai connu est un Allemand qui possède à fond notre langue! Il a de bonnes raisons de la connaître. Il était avant la mobilisation employé à Paris dans une grande chemiserie voisine des boulevards. Un jour que j'avais affaire à lui, il me dit: "Je suis très content de vous connaître, parce qu'après la guerre, en sortant du magasin, je pourrai aller vous demander des places de théâtre. Vous voulez bien?"

Et l'étonnement que cette proposition me causa parut surprendre énormément le chemisier censeur.

Les prisonniers sont-ils obligés à des exercices? A des manœuvres?

En dehors des travaux très durs exécutés loin du camp, je n'ai assisté qu'à une seule manœuvre: la manœuvre de l'incendie.

Il est évident qu'un incendie au camp, serait chose terrible. Toutes ces baraques en bois, couvertes de papier goudronné, chauffées, l'été, par le soleil toute la journée, avec, à l'intérieur, des paillasses bourrées de paille de bois... Tout cela flamberait comme une allumette. Aussi, a-t-on pris de rigoureuses précautions.

Dans chaque baraque sont de grandes cuves pleines d'eau pour un premier secours; de plus, deux équipes de pompiers sont constituées, l'une composée de soldats allemands, l'autre de français qui s'exercent régulièrement et vérifient le bon état des conduites d'eau.

Mais les prisonniers, que feraient-ils en cas d'incendie?

Cela est prévu aussi, et une pancarte dans chaque baraque, explique ce qu'on aurait à faire.

En cas d'incendie, une cloche placée près du corps de garde sonnerait sans interruption tant que durerait le sinistre. A ce signal, et en criant: "Alarme! Alarme! tous les prisonniers doivent empoigner leur couverture, et, sans se préoccuper du reste, se précipiter... en rangs, à la place où se fait le rassemblement quotidien.

Ce spectacle m'a plus d'une fois amusé. Dès que le sous officier boche est entré en hurlant son: "Alarme! Alarme" c'est une bousculade éperdue. On sait très bien que c'est "pour rire"; pêle-mêle, on sort en courant et en criant, les gardiens se démènent pour activer cette course folle; et puis on se range, et chacun rentre tranquillement dans sa baraque.

Il y a eu des jours, où l'on s'ennuyait tellement, qu'on souhaitait d'entendre la cloche sonner... histoire de s'agiter un peu; "de faire quelque chose!"

Les prisonniers peuvent-ils accomplir leurs devoirs religieux?

Oui, j'ai déjà de la chapelle. Elle est installée dans une baraque vide, toute semblable aux autres. Les murs sont nus; des poteaux, de distance en distance, soutiennent les poutres de la charpente apparente, et, tout au fond, l'autel est dressé. Il est très simple, fait d'une table et d'un rayon tendu d'andrinople. Dans une niche est un crucifix; de chaque côté, épinglés à l'étoffe, un chromo représentant la Vierge et le Christ. Les lumes saint: deux cierges, c'est tout. Un banc posé en travers sert de jubé.

Mais dans la pénombre de la grande baraque, cette simplicité est singulièrement émouvante. Et parmi toutes les laideurs et les tristesses du camp, autel rouge qu'éclaire la petite flamme clignotante des longs cierges de cire paraît somptueux et magnifique. C'est la porte du Paradis.

Sans interruption, il y a des offices le dimanche matin, depuis sept heures jusqu'à onze heures. A dix heures et à dix heures et demie, on célèbre la grand'messe. Ces offices sont, dans leur simplicité, d'un pittoresque touchant. Un prêtre prisonnier, revêtu d'un surplis et d'une étole prêtés par le curé de la ville, dit la messe, assisté d'un soldat en guise d'enfant de chœur. Un autre, vêtu de blanc, prononce une manière de petit sermon où il parle de la patience, de la résignation qu'il faut avoir, et donne du courage à ceux qui s'attristent. Il y a toujours beaucoup de monde à ces offices. On s'y entasse, debout les uns contre les autres, le képi, la casquette ou le chapeau à la main. Tous les uniformes sont mêlés — poilus arrivés tout droit des tranchées ou d'autres camps, en uniformes bleu pâle, combattants du début en culottes rouges, hussards, fantassins, chasseurs d'Afrique et même quelques Russes catholiques, prosterné, la face dans leurs mains. Tous, de tout leur cœur, chantent des cantiques. Dans un coin, les violons soutiennent le chant, violons fabriqués au camp avec une merveilleuse ingéniosité, et qui accompagnent la belle voix d'un élève du Conservatoire, entonnant avec une grande maitrise "l'Ave Maria" de Gounod, ou quelque "Pie Jesu."

Quelques-unes de ces messes laissent un souvenir inoubliable. J'ai parlé de celle de Noël. Ce fut le moment le plus émouvant, je crois, de notre captivité.

On devait d'abord la célébrer à minuit, mais on se heurta à trop de difficultés, elle fut remise au 25 décembre, à six heures et demie du matin. Le soir du réveillon avait été lugubre. Quelques-uns parmi les prisonniers avaient essayé de festoyer quand même; ils avaient fait venir de la ville des victuailles, et certains même un peu de vin. Mais ils eurent beau faire, chaque convive de ce lamentable festin pensait à autre chose, à des choses qu'il ne voulait pas dire pour ne pas attrister ses voisins. On s'efforçait d'être joyeux... et, vers onze heures et demie, quelqu'un dit tout à coup: "Chut, écoutez!"

On sortit des baraques, tout était couvert de neige; il faisait un froid sec, et dans le silence, monta, grêle, tremblant et harmonieux, le son des cloches. Il y avait une messe de minuit dans une église, pas très loin; il y avait des femmes, des enfants, des maisons bien chauffées où l'on reviendrait en sortant de l'église... Personne n'eut plus le courage de cacher son chagrin; le cafard se mit à peser si lourdement sur les cœurs que, très vite, on se sépara pour aller se coucher.

Le lendemain matin, à la chapelle, ils étaient tous là, et aussi ceux qui n'ayant pas d'argent, n'avaient pas mieux mangé ce soir-là que les autres. Il faisait froid et humide, il faisait encore nuit; dans la chapelle, seuls les cierges brillaient, mais pas assez pour qu'on pût voir le rouge de l'andrinople: et tout paraissait noir: les groupes de prisonniers qu'on distinguait à peine, la silhouette du prêtre, aux gestes rituels.

Il y avait dans cette misère quelque chose de tragique; et comme il faisait nuit et qu'on ne pouvait les voir, beaucoup ne se cachaient pas pour pleurer; et quand le moment de la prière fut venu; ce fut comme une houle, comme le bruit de la mer fait de centaines de voix chuchotées priant pour ceux qu'ils avaient laissés dans leurs maisons abandonnées, pour ceux qui se battaient là-bas. Le prêtre leva l'hostie, et dans un grand piétinement, un frottement de souliers ferrés et de sabots sur le sol, tout le monde tomba à genoux et pria, la tête dans les mains.

Dehors, le jour commençait à paraître et se traînait, sale et ennuyeux, le long des baraques grises.

Noël! Noël! joyeux Noël!...

ANDRE WARNOD.

Belle récolte de Pacanes.

Le premier baril de pacanes, du rendement de cette année, a été reçu à la Nouvelle-Orléans par "A. S. Koltwitz & Co., Ltd.," coin Poydras et Tchoupitoulas. M. John Dillon, gérant de la firme, a annoncé que les pacanes sont d'une meilleure qualité que celles de l'année dernière, et que le produit promet d'être plus abondant, d'après les rapports reçus des campagnes.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philip Werlein, Ltd., vs. Leila Alexander, n femme sole.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 70,476 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt No. 513 rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 29 septembre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano.

Saisis dans le procès ci-dessus.
Conditions -- Comptant.

P. WOULF,
Constable pour la Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GRUNE FIR et SCHWARTZ,
Avocats pour la demanderesse.
sept 19 26 28

AVIS AUX CREANCIERS

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCHERE PAR LOUIS HUFFT.

Succession de Jacob Emmer. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C." No. 110,857.

TROISIEME DISTRICT ILET DE TERRE, RESIDENCES, LAITERIE, BATISSE DE MANUFACTURE.

Bâtisse à usage de tonnellerie sur la rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet, sur 6 lots de terre.
722-724 rue Pauline.
1243-1245 rue France.
731-733 rue Elmira.
3620 rue Urquhart.
826 rue Pauline.
Ilet de terre, rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, usé pour jardinage, avec cottage simple.
Ilet de terre borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps, avec laiterie et cottage simple, 4219-4229 rue Urquhart.

A l'enchère publique, JEUDI 21 octobre 1915, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, par Louis Hufft, encanteur, sous et en vertu d'un ordre émis le 17 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skimber, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique des propriétés suivantes décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 177, borné par les rues Indépendence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. Pillie, voyer, date du 8 mars 1859, déposé au bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue Pauline par cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-724 rue Pauline, achetés par acte devant A. Boricourt, ancien notaire public, date 17 juillet 1886; C. O. B. 127, folio 31; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 214, borné par les rues Pauline, Indépendence, Burgundy et Dauphine; lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face sur la rue Pauline par cent-vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur et est désigné par la lettre "A" dans un croquis de Edgar Pillié, voyer, daté du 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. No. 826 rue Pauline. Acquis par acte devant F. J. Dreyfous, N. P., 14 juillet 1897; enrégistré C. O. B. 127, folio 556; aussi C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dessus situées, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent; situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Indépendence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan par J. A. Pueyo, daté du 8 juin 1848, déposé au bureau d'Adolph Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face sur la rue Urquhart, par cent dix pieds de profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart. Acheté par acte devant F. D. Charbonnet, notaire public, en date du 19 juin 1891; C. O. B. 140, folio 83; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudis et avantages qui s'y trouvent et y appartiennent ou de quelque rapport y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montégut et Clouet, désigné par les lettres B, C, D, E, F et G, sur un croquis fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 19 avril 1896, et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté du 13 avril 1896, dans l'affaire de la liquidation du Olympic Club, et d'après lequel ces dits lots se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot "B" mesure trente et un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Les lots "C" et "D" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Le lot "E" mesure trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montégut, de cent trente sept pieds et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, de là rétrécissant sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement à la rue Clouet vingt et un pieds, six pouces et trois lignes; et vingt trois pieds, onze pouces et sept lignes de largeur sur une ligne à l'arrière. Les lots "F" et "G" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces sur la rue de Chartres par une profondeur de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles; acquis le 5 décembre 1906, d'après titre donné par le shérif civil; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 209, page 336.

Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 175, borné par les rues Elmire, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre "A," 1, sur un croquis fait par Arthur De Armas, voyer, daté du 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, à date du 23 novembre 1878, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmire, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmire, ayant été acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 133, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 112, page 208; et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et par elle revendu à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 208, page 184.

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par la lettre "K," d'après un croquis d'arpentage fait par C. Lucas Lewis, député voyer municipal, daté le 26 avril 1915; le dit lot "K" mesure trente deux pieds de face sur la rue France, par une profondeur de deux cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Urquhart; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1243-45 rue France, et fait partie du même ilet de terre, acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, en date du 7 mars 1908, et enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, page 301; et aussi acquis bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 216, page 182.

Un ilet de terrain avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en dependant de quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 536, borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps; mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et huit pouces de face sur chacune des rues Villeré et Urquhart, et trois cent quarante et un pieds de face sur chacune des rues France et Lesseps, avec des bâtisses qui s'y trouvent, numéros 1919-4239 rue Urquhart. Acquis par acte devant J. F. Meunier, ancien notaire, septembre 9 1899; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 171, page 602; livre 216, page 182.

Un ilet de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 911, borne par les rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds, par une profondeur, plus ou moins, de deux cent quarante et un pieds entre lignes parallèles. Acquis par acte devant H. O. Dupré, notaire, en date du premier avril 1901, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 458, page 371, et livre 216, page 182.

Termes et conditions—Comptant; dix pour cent à être versé à l'encanteur au moment de l'adjudication, et le solde le jour de la signature de l'acte de vente devant Lawrence M. Jenin, notaire, aux frais des acquéreurs qui seront responsables, au-dessus de leur mise, des frais de leurs enchérissements, le coût des certificats et des timbres du revenu fédéral.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
311 rue Baronne.

LOUIS HENRY BURNS, Avocat.
Pauline.
sept 12—17